



# L'ergothérapie dans la Stratégie Nationale pour l'Autisme au sein des TND

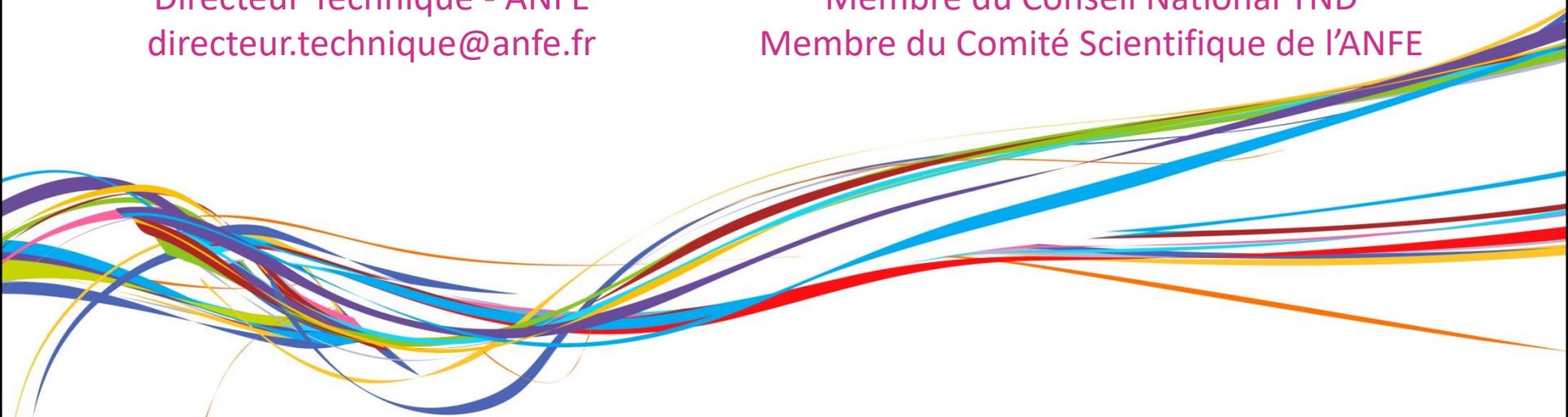
Webinaire du 3 octobre 2019

**Nicolas BIARD**

Ergothérapeute, PhD  
Directeur Technique - ANFE  
[directeur.technique@anfe.fr](mailto:directeur.technique@anfe.fr)

**Cécilia GALBIATI**

Ergothérapeute, Master Santé  
Membre du Conseil National TND  
Membre du Comité Scientifique de l'ANFE



# La stratégie Autisme-TND

---



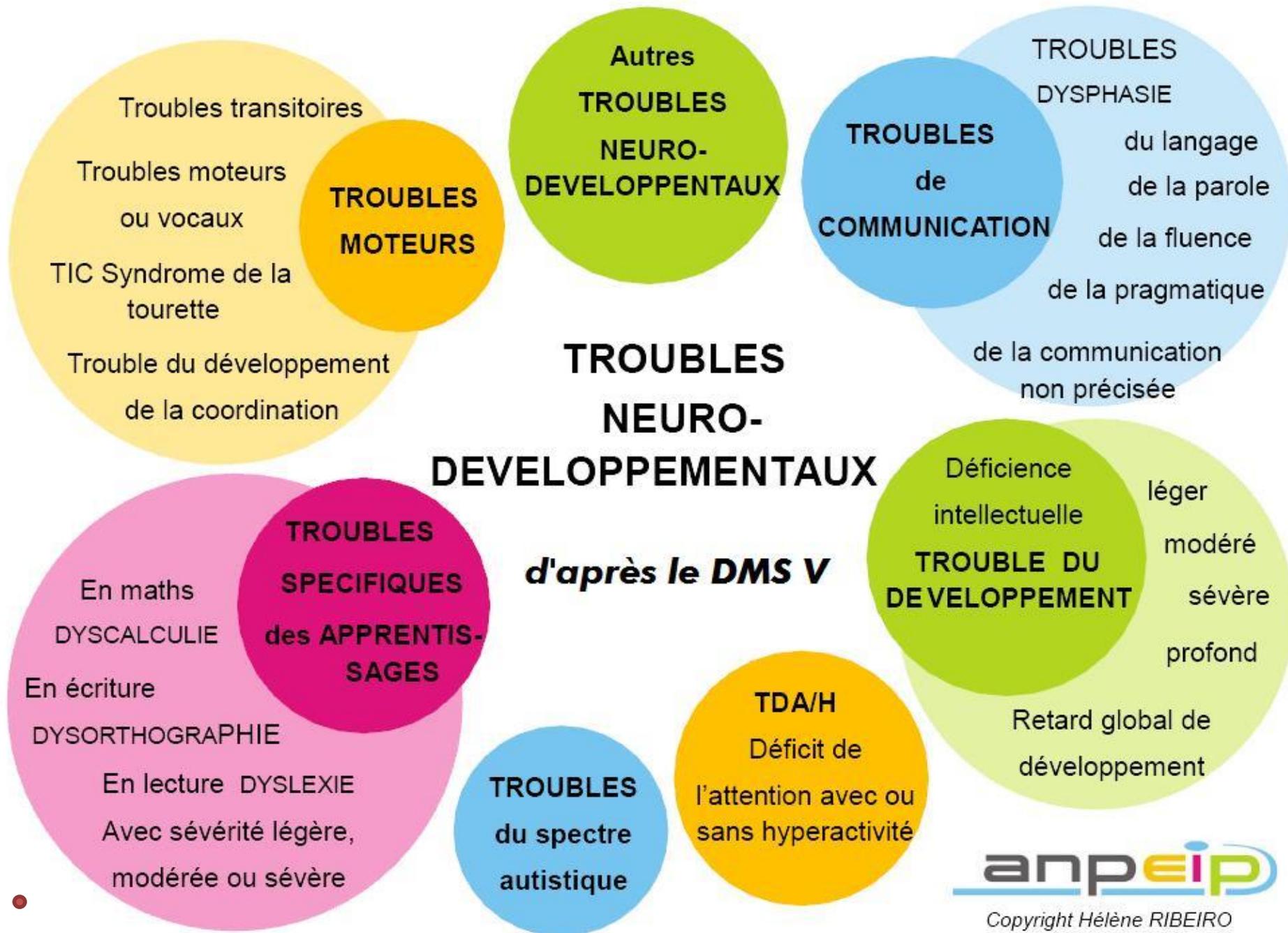
➔ Présentée par Sophie CLUZEL en avril 2018

- ✓ 4<sup>ème</sup> plan Autisme
- ✓ Engagement du Président de la République
- ✓ Intégration des TND

# Les TND ?

---

- ➔ Troubles du Neuro-Développement
- ➔ Selon la DSM-5 et la CIM-10 (bientôt 11) :
  - Concerne l'ensemble des affections débutant durant la période du développement de l'enfant
  - Caractérisés par une altération du fonctionnement personnel, social, scolaire ou professionnel



# La stratégie Autisme-TND

---

- ✓ 5 engagements, 20 mesures phares :
1. Remettre la science au cœur de la politique publique de l'autisme en dotant la France d'une **recherche** d'excellence
  2. **Intervenir précocement** auprès des enfants présentant des différences de développement, afin de limiter le sur-handicap
  3. Rattraper notre retard en matière de **scolarisation**
  4. Soutenir la pleine citoyenneté des **adultes**
  5. Soutenir les **familles** et reconnaître leur expertise

# Forfait intervention précoce TND

Issu de la Stratégie Nationale Autisme au sein des TND

L'objectif est de limiter le reste à charge pour les familles et de réduire les files d'attente

De nombreuses réunions au ministère entre juillet 2018 et février 2019

Instauration d'un Conseil National des TSA et TND

De nombreux textes :

- Cahier des charges des PF de 2<sup>nde</sup> ligne (circulaire du 22 novembre 2018)
- Instructions aux ARS
- Article 62 du PLFSS 2019 (22 décembre 2018)
- Décret d'application (28 décembre 2018)
- Contrat type entre PF et libéraux (Arrêté du 16 avril 2019)
- Instruction Interministérielle relative à la mise en œuvre des plateformes (19 juillet 2019)

# Forfait intervention précoce TND

---

- ➔ Forfait intervention précoce prévoit, pour les enfants de 0 à 6 ans (moins de 7 ans):
  - ➔ Un parcours de soins avant diagnostic,
  - ➔ Le financement des interventions en ergothérapie, psychomotricité et psychologique (uniquement évaluation),
  - ➔ D'une durée d'1an,
  - ➔ Un financement au forfait
  - ➔ Des obligations contractuelles

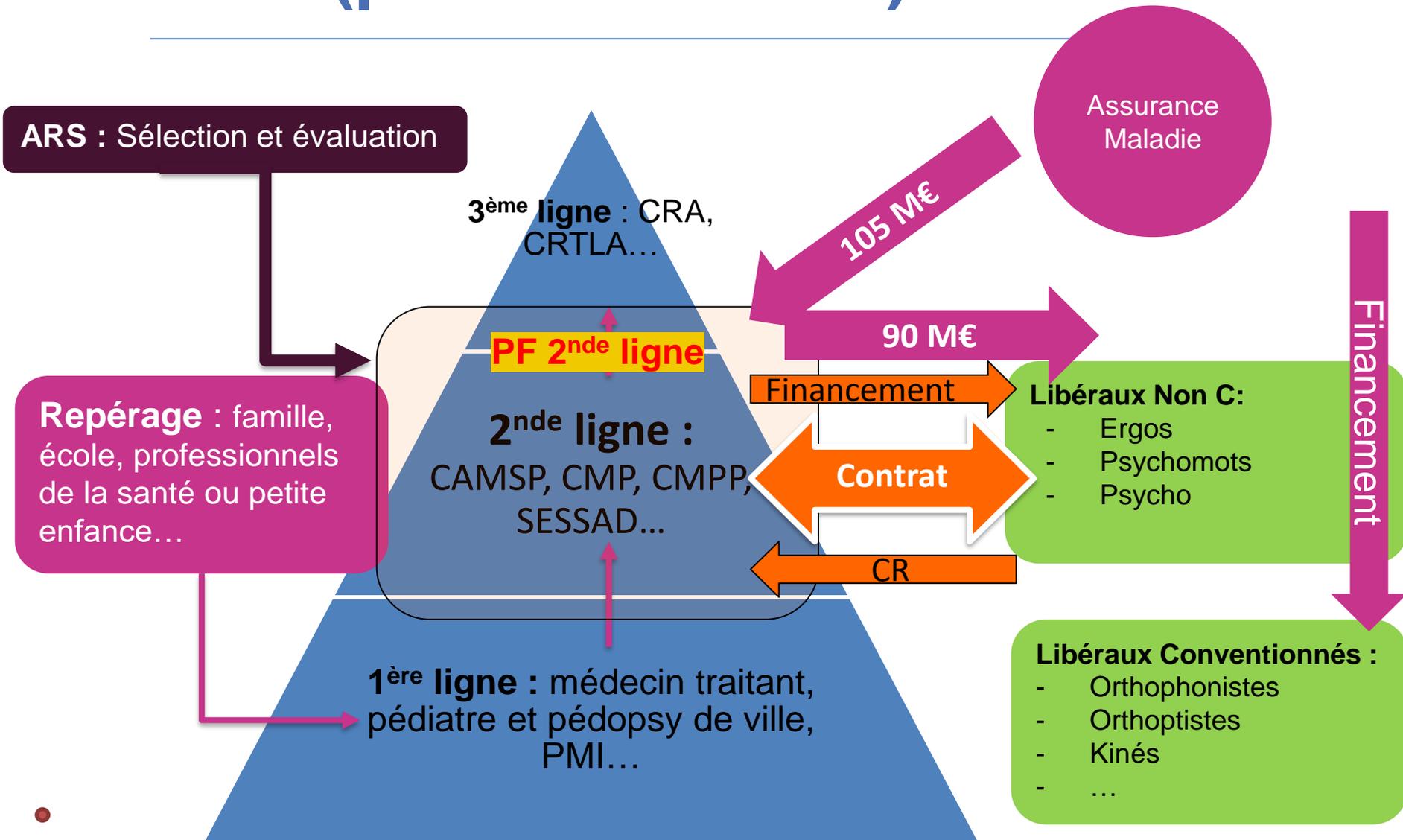
# La stratégie Autisme-TND

---

A dire d'experts, il est retenu que le forfait devra permettre le financement :

- d'une consultation pour un bilan et des séances hebdomadaires de psychomotricien pour les enfants de moins de trois ans,
- d'un bilan neuropsychologique pour les enfants entre 3 et 5 ans,
- de séances d'ergothérapie pour les enfants de 5 à 6, selon les troubles.

# Schéma du parcours de santé (première année)



# Contenu du contrat

---

## Objectifs :

« Les prestations visées par le présent contrat sont:

– pour les ergothérapeutes : une évaluation pour déterminer les besoins des enfants dans la réalisation des activités de la vie quotidienne en lien avec leur développement sensori-moteur, sensoriel et cognitif et, si nécessaire, des interventions pour répondre aux besoins ainsi constatés et agir sur l’environnement des enfants; »

## Obligations du professionnel libéral :

- Obligation de formation,
- Respect des recommandations de bonnes pratiques,
- Respect du délai d’accueil de l’enfant (2 mois après la prescription)
- Respect des délais et de réalisation de comptes rendus d’évaluation et d’intervention (tous les 3 mois),
- Participation aux réunions de coordination...

# Montant du forfait

---

- Evaluation : 140 € (initialement 120€)
- Evaluation et intervention : 1500€ (évaluation + 35 séances de 45 mn) (initialement 1200€)
- Comprend :
  - ✓ Rédaction des comptes rendus d'évaluation et d'intervention
  - ✓ Temps de coordination
  - ✓ Coûts de déplacements
- ✓ Facturation après réception des comptes rendus d'évaluation et d'intervention

### Forfait intervention précoce TND (Troubles du Neuro-Développement)

#### L'ANFE demande au gouvernement de revoir les conditions de contractualisation avec les ergothérapeutes

Afin d'améliorer le parcours de santé des enfants présentant un trouble du neuro-développement, le gouvernement a voté fin 2018 l'instauration d'un forfait intervention précoce pour les enfants de moins de 7 ans. Celui-ci prévoit, notamment, de financer les interventions en ergothérapie, afin de limiter le reste à charge des familles et d'éviter les inégalités d'accès aux soins. En tant qu'organisation représentative des ergothérapeutes, l'ANFE, s'est depuis le début engagée auprès du Ministère de la Santé, du Secrétariat d'Etat chargé des personnes handicapées et des familles pour la mise en œuvre de ce forfait.

La concertation sur le contrat type a permis d'acter un certain nombre d'avancées que nous saluons. Cependant, l'ANFE exprime son mécontentement quant aux conditions financières proposées qui sont très en deçà de nos propositions basées sur les tarifs pratiqués sur le terrain par les ergothérapeutes. Malgré un effort consenti par le gouvernement, le montant du forfait proposé reste insuffisant, d'autant plus lorsque les interventions se réalisent sur les lieux de vie des enfants (crèches, écoles, domicile, lieux de loisirs...). L'ANFE rappelle que les interventions en ergothérapie ont une plus forte valeur ajoutée lorsqu'elles s'inscrivent dans une dynamique inclusive et qu'elles ont lieu dans l'environnement naturel des enfants, en liens directs avec les familles et les professionnels de la petite enfance. L'ANFE attire également l'attention sur l'ensemble du travail indirect réalisé en dehors des séances et de la présence de l'enfant (conseils auprès des familles et des professionnels de la petite enfance, guidance parentale, aménagement de l'environnement, coordination avec les autres professionnels de santé...).

Ces conditions, financièrement intenable, ne seront pas incitatives et ne permettront pas aux ergothérapeutes d'intervenir en dehors des cabinets dans de bonnes conditions. Les premières victimes seront les enfants et les familles, majoritairement en milieu rural ou périurbain.

Ainsi, l'ANFE demande au gouvernement de reconsidérer la situation et propose :

- La revalorisation du forfait pour l'évaluation initiale et les 35 séances d'intervention
- La valorisation des temps de réunions pluridisciplinaires et de coordination
- La prise en compte des temps et frais de déplacements avec l'application d'une indemnité forfaitaire de déplacement (IFD) et d'une indemnité horokilométrique (IK) pour les interventions en dehors du cabinet, à l'image des usages pour les autres professions conventionnées et inscrits dans l'article 13 de la NGAP
- Le paiement des factures sous 15 jours.

Par ailleurs, l'ANFE demande aux Ministères concernés de réaliser une évaluation du dispositif dans les 2 ans.

Sans cette revalorisation, le gouvernement assumera l'inefficacité d'un dispositif pourtant très attendu par les enfants et leurs familles.

# Actions de l'ANFE

---

- Négociation du forfait (1200€ à 1500€)
- Validation d'une définition de l'intervention en ergothérapie

Les prestations visées par le présent contrat sont :

- pour les ergothérapeutes : une évaluation pour déterminer les besoins des enfants dans la réalisation des activités de la vie quotidienne en lien avec leur développement sensori-moteur, sensoriel et cognitif et, si nécessaire, des interventions pour répondre aux besoins ainsi constatés et agir sur l'environnement des enfants ;

*Arrêté du 16 avril 2019*

# Actions de l'ANFE

---

- Négociation du forfait (1200€ à 1500€)
- Validation d'une définition de l'intervention en ergothérapie
- Publication d'une liste non exhaustive d'outils d'évaluation utilisés par les ergothérapeutes (MCRO, OT'hope, MHAVIE, AMPS, MABC2, Vineland II, NEPSY...) => Annexe 2
- Publication d'un modèle de compte rendu d'évaluation et d'intervention en ergothérapie basé sur la personne, l'environnement et la performance occupationnelle. S'appuie sur le diagnostic ergothérapeutique => Annexe 3
- Levée de la restriction d'âge = les ergothérapeutes peuvent intervenir dès la naissance.

# Mise en place des PCO

---



→ 14 PCO au 1<sup>er</sup> juillet 2019



Plateformes de coordination et d'orientation précoce TSA-TND avec n° FINESS (ouverture juin/juillet) - Version du 1er juillet 2019

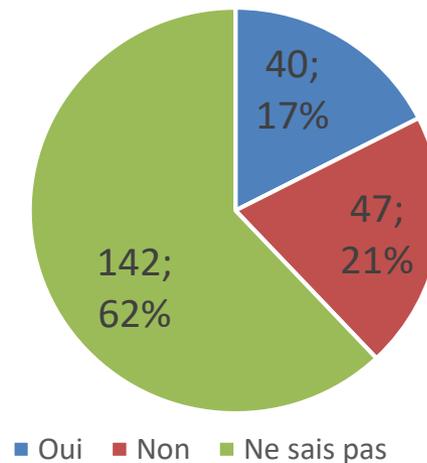
Région	Département	Entité juridique	Adresse entité juridique	N° FINESS entité juridique (FINESS juridique)	Etablissement (site principal)	Adresse établissement	N° FINESS établissement (FINESS GEOGRAPHIQUE)	Catégorie
Auvergne Rhône-Alpes	Isère	CH Alpes Isère	3 rue de la gare, 38521 SAINT-EGREVE	380780247	CH Alpes Isère	3 rue de la gare 38521 SAINT-EGREVE	380000133	ES
Auvergne Rhône-Alpes	Rhône Nord	Association AGIVR	408 rue des remparts 69400 Villefranche Sur Saone	690796735	CAMSP EN BEAUJOLAIS	596 rue Loyson de Chastelus 69 400 Villefranche s/ Saône	690004478	CAMSP associatif
Bourgogne Franche-Comté	Saône-et-Loire	Association PEP 71	265 rue de Crissey, 71530 VIREY LE GRAND	710781618	CAMSP PEP 71	4 rue Maréchal de Lattre de Tassigny 71100 CHALON SUR SAONE	710970484	CAMSP associatif
Centre Val de Loire	Indre	Association AIDAPHI	71 avenue Denis Papin, 45803 ST JEAN DE BRAYE CEDEX	450011507	CALME (Centre d'Accueil et de Loisirs Médicalisé Expérimental) AIDAPHI	8 rue de Vallières 36120 ARDENTES	360006704	IME
Grand Est	Bas-Rhin (Strasbourg)	AAPEI Strasbourg et environs	60 rue de la Grossau, 67027 STRASBOURG CEDEX 1	670794692	CAMSP Schiltigheim	33 rue du barrage, 67300 SCHILTIGHEIM	670797158	CAMSP associatif
Hauts de France	Somme	CHU Amiens Picardie Site Nord	80054 AMIENS CEDEX 1	800000044	CAMSP CHU Amiens	Place Victor Pauchet 80054 AMIENS CEDEX 1	800008690	CAMSP hospitalier
Ile-de-France	Paris	Association Le Moulin Vert	19 rue Saulnier, 75009 PARIS	750721029	CAMSP du moulin vert	192 rue Lecourbe, 75015 PARIS	750043499	CAMSP associatif
Ile-de-France	Val d'Oise	CH Gonesse	2 boulevard du 19 mars 1962, 95500 GONESSE	950110049	CAMSP CH Gonesse	4 rue Claret 95500 GONESSE	950809301	CAMSP hospitalier
Ile-de-France	Yvelines	CH Versailles	177 rue de Versailles, 78150 LE CHESNAY	780110078	CH Versailles Site André Mignot	177 rue de Versailles, 78150 LE CHESNAY	780800256	ES
Normandie	Seine Maritime	CHU Rouen	1 rue de Germont, 76031 ROUEN CEDEX	760780239	CAMSP CHU Rouen	1 rue de Germont, 76000 ROUEN	760034033	CAMSP hospitalier
Nouvelle-Aquitaine	Vienne	Association PEP 86	Rue des Augustins, 86580 BIARD	860785237	CAMSP PEP 86	ZA ACTIPARC II 10 allée du champ dinard, 86440 MIGNE AUXANCES	860782671	CAMSP associatif
Nouvelle-Aquitaine	Gironde	CH Charles Perrens	121 rue de la Béchade, 33076 BORDEAUX CEDEX	330781287	CRA Charles Perrens	121 rue de la Béchade, 33076 BORDEAUX CEDEX	330015959	CRA
Occitanie	Tarn	Fondation Bon Sauveur d'Alby	1 rue de Lavazière, 81025 ALBI	810100008	CAMSP polyvalent	1 rue de Lavazière, 81025 ALBI	810010157	CAMSP associatif
Occitanie	Aude	CH Narbonne	Boulevard Dr Lacroix BP 824 11108 NARBONNE CEDEX	110780137	CH Narbonne	Boulevard Dr Lacroix BP 824 11108 NARBONNE CEDEX	110000056	ES

Crédits sanitaires ou porteur adossé à un établissement sanitaire

# Mise en place des PCO

- 14 PCO au 1<sup>er</sup> juillet 2019
- Objectifs du gouvernement : 1 PCO par région avant fin 2019
- A terme plus d'une centaine de prévues (2022)
- Sondage ergos (formulaire inscription webinaire) – n=229

PCO Opérationnelle



Seulement 3 ergos ont conventionné (33, 80, 86)

# Forfait intervention précoce TND

---

## ➔ Points de vigilance de l'ANFE

- ➔ Conditions contractuelles avec les PF et du montant du forfait
- ➔ Barrière d'âge (au-delà de 6ans)
- ➔ Libre choix du libéral

## ➔ Actions de l'ANFE pour accompagner le dispositif

- ➔ Argumentaire sur l'intervention précoce en ergothérapie à destination des décideurs, prescripteurs et ergothérapeutes
- ➔ Plaquette sur l'intervention précoce en ergothérapie à destination des prescripteurs et familles
- ➔ Mise en place d'une nouvelle formation sur l'intervention précoce en ergothérapie auprès des enfants TND (n° E31)

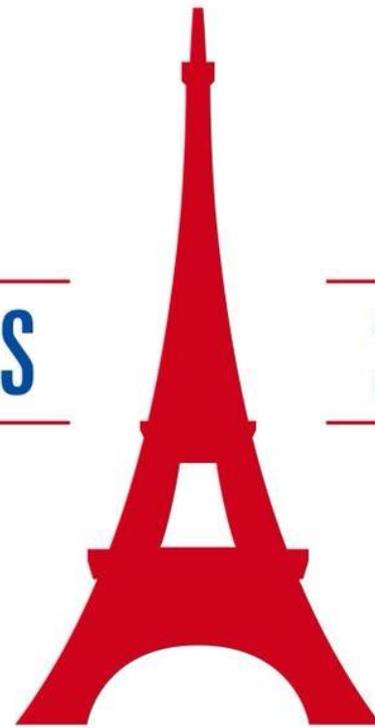
# Et maintenant...

---

- ➔ Informer les ergothérapeutes sur le forfait intervention précoce
- ➔ Présence continue de l'ANFE au sein du Conseil National TND
- ➔ Participation aux autres chantiers de la stratégie autisme :
  - Grille repérage des TND -  
[https://handicap.gouv.fr/IMG/pdf/dicom\\_reperage\\_tnd\\_a5\\_papier\\_v13juin19.pdf](https://handicap.gouv.fr/IMG/pdf/dicom_reperage_tnd_a5_papier_v13juin19.pdf)
  - Elaboration d'un kit pédagogique – Comité éditorial
- ➔ Permettre l'accès aux établissements scolaires pour les séances des ergothérapeutes
- ➔ Encourager les ergothérapeutes à signer des conventions avec les PCO afin de faire connaître la profession auprès des structures
- ➔ Projet de mise en place d'un observatoire pour suivre les éventuels difficultés de conventionnement

PARIS

2022



**18<sup>TH</sup> WFOT CONGRESS**  
**OCCUPATIONAL R-EVOLUTION**

28 - 31 MARCH 2022